



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 139 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
en Éthiopie et en Érythrée**

Budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	5
II. Ressources nécessaires	22
A. Vue d'ensemble	22
B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	23
C. Formation	24
III. Analyse des variations	26
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	30
V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/266 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, ainsi que du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies	31
A. Assemblée générale	31
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	32
C. Comité des commissaires aux comptes	33



D. Bureau des services de contrôle interne	35
Annexe	
Organigrammes	38

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, dont le montant s'élève à 123 686 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 230 observateurs militaires, 1 470 militaires, 177 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 219 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 68 Volontaires des Nations Unies. En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/248, qui invitait à réexaminer la justification de tous les postes de la Mission, les effectifs du personnel recruté sur les plans international et national ont été réduits à raison de 30 postes pour chaque catégorie, tandis que 4 postes de personnel temporaire ont été supprimés.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la MINUEE et l'objectif de cette mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante appui).

Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, le cas échéant, à des produits spécifiques prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06)	Montant alloué (2006/07)	Dépenses prévues (2007/08)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	78 057,5	63 102,3	45 456,7	(17 645,6)	(28,0)
Personnel civil	27 778,4	25 725,0	24 151,3	(1 573,7)	(6,1)
Dépenses opérationnelles	50 160,2	48 557,8	54 078,4	5 520,6	11,4
Montant brut	155 996,1	137 385,1	123 686,4	(13 698,7)	(10,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	3 511,1	2 751,0	2 840,4	89,4	3,2
Montant net	152 485,0	134 634,1	120 846,0	(13 788,1)	(10,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	155 996,1	137 385,1	123 686,4	(13 698,7)	(10,0)

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Observateurs militaires ^a	Contingents ^a	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et gestion						
Postes approuvés 2006/07	–	–	9	1	–	10
Postes proposés 2007/08	–	–	8	1	–	9
Composante						
Civile opérationnelle						
Postes approuvés 2006/07	–	–	39	15	7	61
Postes proposés 2007/08	–	–	32	12	7	51
Militaire						
Postes approuvés 2006/07	230	2 070	4	–	–	2 304
Postes proposés 2007/08	230	1 470	2	–	–	1 702
Appui						
Postes approuvés 2006/07	–	–	153	232	61	446
Postes proposés 2007/08	–	–	133	205	61	399
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)						
Postes approuvés ^c 2006/07	–	–	5	2	–	7
Postes proposés ^c 2007/08	–	–	2	1	–	3
Total						
Postes approuvés 2006/07	230	2 070	210	250	68	2 828
Postes proposés 2007/08	230	1 470	177	219	68	2 164
Variation nette	–	(600)	(33)	(31)	–	(664)

^a Effectif maximal autorisé.

^b Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) dans ses résolutions 1312 (2000) et 1320 (2000) et l'a amendé dans ses résolutions 1430 (2002) et 1531 (2004). Les effectifs militaires de la Mission ont également été ajustés par le Conseil dans ses résolutions 1560 (2004), 1622 (2005), 1681 (2006) et 1741 (2007). La prorogation la plus récente, jusqu'au 31 juillet 2007, du mandat de la Mission a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1741 (2007).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir parvenir à un règlement pacifique du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées en exécutant les produits clefs exposés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations escomptées et les produits obtenus par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre au terme du mandat de la Mission l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès servent à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire considéré. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission. À cet égard et pour répondre à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 13 de sa résolution 61/248 tendant à ce que la justification de tous les postes soit réexaminée dans le cadre du présent rapport, la Mission a procédé à un examen approfondi de sa structure et revu à la baisse le nombre de postes nécessaires en tenant compte de la récente reconfiguration de la composante militaire et de la réduction des effectifs militaires qui s'en est suivie. La variation des effectifs par rapport au budget de 2006/07 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Dans la mesure où la Mission a procédé à deux exercices de réduction des effectifs consécutifs depuis mai 2006, il n'est pas possible pour l'instant d'attribuer des économies évidentes à des gains d'efficacité.

6. Au cours de l'exercice 2007/08, le mandat et les principales activités de la MINUEE resteront ceux prescrits par la résolution 1681 (2006) du Conseil de sécurité, compte tenu de la reconfiguration de la composante militaire, dont les effectifs ont été ramenés de 2 300 à 1 700 (dont 230 observateurs militaires) comme approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1741 (2007). La Mission devra notamment : continuer à promouvoir le succès du processus de paix sur la base des accords d'Alger; gérer et surveiller la zone temporaire de sécurité; coordonner l'acheminement par les Nations Unies de l'aide humanitaire; suivre la situation en matière de droits de l'homme; sensibiliser au danger que représentent les mines et coordonner les activités de déminage dans la zone temporaire de sécurité et les zones adjacentes; présider la Commission de coordination militaire; fournir un appui administratif et logistique à la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie; et suivre les dispositions prises par les parties pour assurer la sécurité du personnel de la Commission.

7. La Mission continue à subir les restrictions imposées par l'Érythrée, notamment en ce qui concerne la liberté de mouvement de son personnel, l'interdiction visant certains des membres de son personnel selon leur nationalité et la décision d'interdire les vols d'hélicoptère dans l'espace aérien érythréen. Toutefois, la MINUEE et le Département des opérations de maintien de la paix continueront à plaider en faveur de la levée de toutes les restrictions imposées à la Mission. De fait, des crédits ont été ouverts pour les opérations aériennes en partant du principe que l'interdiction des vols d'hélicoptère sera levée avant le 1^{er} juillet 2007.

Direction exécutive et gestion

8. La direction générale et la gestion de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et gestion

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>national^a</i>		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Postes approuvés 2006/07	1	1	3	–	2	2	–	9	1	–	10
Postes proposés 2007/08	1	1	3	–	2	1	–	8	1	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total											
Postes approuvés 2006/07	1	1	3	–	2	2	–	9	1	–	10
Postes proposés 2007/08	1	1	3	–	2	1	–	8	1	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste

9. Le nombre de postes d'administrateur reste inchangé, mais il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (services généraux) vacant dans la mesure où les fonctions correspondantes ont été réparties entre les autres postes d'appui administratif.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Règlement pacifique du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée	1.1.1 Poursuite du dialogue avec chacune des parties au conflit à l'occasion de réunions/consultations avec le chef de la Mission (40 réunions prévues en 2007/08, contre 64 tenues en 2005/06 et 50 en 2006/07)
--	--

Produits

- Organisation de 40 réunions et consultations entre des fonctionnaires gouvernementaux des deux parties et le chef de la Mission
 - 50 réunions politiques et réunions d'information avec les partenaires extérieurs impliqués dans le processus de paix, notamment les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les Amis de la MINUEE, des représentants de la communauté diplomatique dans les deux pays, des représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine et des délégués en visite
 - 10 visites rendues par le chef de la Mission et ses collaborateurs directs à des fonctionnaires locaux dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes
 - 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
 - Production et diffusion d'émissions de radio et de programmes vidéo consacrés aux activités de la Mission (maintien de la paix, activités humanitaires, défense des droits de l'homme, intégration de la problématique hommes-femmes et progrès réalisés sur la voie de la délimitation de la frontière : soit 52 émissions hebdomadaires d'une heure chacune diffusées dans 7 langues en modulation de fréquence sur les stations de radio publiques nationales en Érythrée et en Éthiopie; 7 campagnes de publicité directe pour faire connaître les émissions radiodiffusées; et 12 vidéos d'une durée comprise entre 5 et 7 minutes
 - Publications imprimées : 6 numéros de 24 pages du magazine *UNMEE News* publié tous les 2 mois et 4 éditions spéciales (de 4 à 6 pages), toutes en anglais, en amharique et en tigrigna, consacrées à diverses activités thématiques de la Mission; production et distribution de 12 000 calendriers de la MINUEE dans l'ensemble de la zone de la Mission
 - Séances mensuelles d'information à l'intention de la presse, complétées, le cas échéant, par des interviews
 - Gestion de 3 centres d'information en Éthiopie à l'intention de 40 000 visiteurs
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Instauration de conditions de vie sûres dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes	1.2.1 Augmentation du nombre de personne, déplacées en Éthiopie et en Érythrée ayant regagné leurs foyers (10 576 en 2005/06; 22 000 en 2006/07; 31 104 en 2007/08)
	1.2.2 Augmentation du nombre de personnes directement touchées par le transfert de territoire qui se sont réinstallées (0 en 2005/06; 40 000 en 2006/07; 40 000 en 2007/08)

Produits

- Supervision du retour et de la réinstallation de 113 000 personnes déplacées

- Supervision de la situation en matière de droits de l'homme et de la situation humanitaire de 40 000 personnes directement affectées par le transfert de territoire
- 25 déplacements pour l'établissement des faits et la surveillance dans la zone de sécurité temporaire
- Fourniture d'un appui technique (préparation de visites, réunions d'information et partage de données) aux équipes de pays des Nations Unies [le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] et/ou aux donateurs, au personnel d'organisme des Nations Unies en visite, aux délégations de missions diplomatiques et au personnel des organisations non gouvernementales (ONG) régionales et internationales
- Participation à 8 réunions de concertation des équipes de pays des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie et réunions annuelles communes qu'elles consacrent à leurs activités humanitaires
- Coordination régulière des activités de la Mission dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes avec les activités humanitaires et les programmes de reconstruction d'organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organisations travaillant dans ces zones
- Mise en œuvre de 10 projets à impact rapide en matière de santé, d'éducation et d'assainissement de l'eau dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, avec visites fréquentes sur le terrain en vue de déterminer les progrès accomplis et de veiller à l'exécution des projets en temps voulu
- Participation à 15 missions humanitaires de suivi en Érythrée et en Éthiopie menées conjointement avec les autorités gouvernementales, les équipes de pays des Nations Unies et des donateurs
- Organisation d'activités communes de sensibilisation au VIH/sida (ateliers, participation à des activités de promotion, commémoration de la Journée du VIH/sida) avec d'autres organismes des Nations Unies (ONUSIDA, UNICEF, PNUD, HCR, OMS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le FNUAP), les forces armées des pays hôtes et la population locale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Progrès réalisés au titre des engagements des droits de l'homme consignés dans les Accords de paix d'Alger	1.3.1 Réduction du nombre de cas signalés d'enlèvements, de détentions et de « disparitions » par-delà la frontière et d'autres violations de droits de l'homme (108 en 2005/06; 90 en 2006/07; 70 en 2007/2008)
--	--

Produits

- Enquête sur 70 incidents transfrontières, y compris des enlèvements, des détentions et des disparitions et d'autres violations des droits de l'homme
- 75 réunions de coordination et de concertation avec les autorités locales des deux pays et des groupes de la société civile en Éthiopie concernant les politiques à appliquer en matière de droits de l'homme
- 85 visites dans les camps de déplacés, de réfugiés et de rapatriés et dans d'autres camps de transit
- Réalisation de 200 entrevues dans le cadre de 4 rapatriements de ressortissants d'Éthiopie et d'Érythrée (750 civils d'origine éthiopienne rapatriés depuis l'Érythrée et 200 civils d'origine érythréenne rapatriés depuis l'Éthiopie) dans le but de recueillir des renseignements sur la situation en matière de droits de l'homme dans les pays de départ

- Participation à 30 réunions des groupes de travail mixtes MINUEE/équipe de pays des Nations Unies sur les droits de l'homme en Éthiopie et en Érythrée aux fins de l'échange d'informations sur les activités, stratégies et programmes relatifs aux droits de l'homme et de la coordination de ces initiatives, et présidence de certaines de ces réunions
- Fourniture de conseils techniques aux équipes de pays des Nations Unies sur l'intégration de la dimension des droits de l'homme dans leurs programmes respectifs
- Organisation ou tenue de 35 conférences, ateliers ou séances d'information sur les droits de l'homme destinés à des fonctionnaires des forces de l'ordre, de la justice et de l'administration pénitentiaire et éventuellement d'autres institutions gouvernementales, ainsi qu'à des associations de femmes et de jeunes, des organisations de la société civile et des universités, dans les deux pays
- Organisation de 6 missions d'évaluation des besoins en matière de droits de l'homme dans les deux pays (3 dans chaque pays) dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de coopération technique
- Tenue de 4 activités annuelles de promotion des droits de l'homme, à savoir la Journée internationale des droits de l'homme, la Journée de la paix des Nations Unies, la Journée internationale de la femme et la Journée des Nations Unies

Facteurs externes

- Aucune catastrophe naturelle importante pouvant affecter la situation humanitaire
- Maintien de la stabilité régionale
- Acheminement des contributions volontaires en temps voulu
- Début de la délimitation physique de la frontière par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Tableau 2

Ressources humaines

Composante 1 : composante civile opérationnelle

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Asmara											
Postes approuvés 2006/07	1	–	1	–	–	1	–	3	1	–	4
Postes proposés 2007/08	1	–	1	–	–	1	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Directeur à Addis-Abeba											
Postes approuvés 2006/07	–	1	1	–	–	1	–	3	2	–	5
Postes proposés 2007/08	–	1	1	–	–	1	–	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau des affaires politiques											
Postes approuvés 2006/07	–	1	5	5	–	2	–	13	–	–	13
Postes proposés 2007/08	–	1	4	3	–	1	–	9	–	–	9
Variation nette	–	–	(1)	(2)	–	(1)	–	(4)	–	–	(4)
Bureau des droits de l'homme											
Postes approuvés 2006/07	–	–	3	3	–	2	–	8	4	3	15
Postes proposés 2007/08	–	–	3	3	–	1	–	7	3	3	13
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)
Bureau de l'information											
Postes approuvés 2006/07	–	–	2	5	3	1	–	11	8	4	23
Postes proposés 2007/08	–	–	2	4	3	–	–	9	6	4	19
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(2)	(2)	–	(4)
Groupe du VIH/sida											
Postes approuvés 2006/07	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Postes approuvés 2006/07	1	2	13	13	3	7	–	39	15	7	61
Postes proposés 2007/08	1	2	12	10	3	4	–	32	12	7	51
Variation nette	–	–	(1)	(3)	–	(3)	–	(7)	(3)	–	(10)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

10. Compte tenu de la réduction de la composante militaire de la Mission et après un examen approfondi de l'ampleur des tâches dont la Mission doit s'acquitter, il est proposé de réduire les effectifs de la composante civile comme suit :

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : suppression de quatre postes

11. Les fonctions assumées par le Bureau découlent directement du mandat donné à la Mission par le Conseil de sécurité et n'ont pas changé depuis sa création. Toutefois, compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, les activités du Bureau ont été réduites. En conséquence, les fonctions ont été rationalisées et il est proposé de supprimer trois postes de chargé des affaires politiques (1 P-4 et 2 P-3) ainsi qu'un poste d'assistant administratif (services généraux).

Bureau des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste

12. La présence visible de spécialistes des droits de l'homme est indispensable pour suivre la situation dans la zone de sécurité temporaire et dans les zones adjacentes; pour informer les représentants des Gouvernements éthiopien et érythréen des conclusions du Bureau dans les affaires ayant fait l'objet d'une enquête et proposer des solutions; pour élaborer des programmes (de promotion et de formation) à l'intention des responsables locaux chargés de garantir le respect des droits de l'homme dans toute la zone de sécurité temporaire et dans les zones adjacentes; et pour coordonner les activités des Nations Unies et d'autres organisations internationales en matière de droits de l'homme dans la zone de sécurité temporaire et dans les zones adjacentes. La Mission propose donc de conserver les six postes de spécialiste des droits de l'homme. Toutefois, les fonctions des agents administratifs ont été rationalisées et il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (services généraux – autres classes) et un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international : suppression de deux postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression de deux postes

13. Bien que les effectifs militaires aient été réduits, le mandat de la Mission n'a pas changé. Toutefois, vu les circonstances et les restrictions imposées par l'un des pays hôtes, le Bureau de l'information a dû déménager l'essentiel de son groupe chargé de la presse et des publications d'Asmara à Addis-Abeba, limitant du même coup ses activités du côté érythréen. Le Bureau ayant réorganisé sa charge de travail, il est proposé de supprimer le poste de spécialiste de l'information (P-3), le poste de photographe (services généraux – autres classes) et deux postes de chargé de l'information recruté sur le plan national à Asmara.

Composante 2 : composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Maintien de la séparation des forces et de l'intégrité et de la sécurité de la zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes	2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de cessation des hostilités (0 en 2005/06; 0 en 2006/07; 0 en 2007/08)

Produits

- Présidence de neuf réunions de la Commission de la coordination militaire avec les deux parties
- Présidence de 36 réunions des comités de coordination militaire de secteur avec les parties
- 52 560 jours-homme de patrouille mobile d'observateurs militaires (4 observateurs militaires par patrouille x 2 patrouilles par jour x 18 postes x 365 jours)
- 156 inspections inopinées dans la zone de sécurité temporaire (une inspection par semaine et par secteur : 3 x 52 semaines)

- 128 400 jours-homme de patrouille terrestre (8 soldats par patrouille x 2 patrouilles par jour x 22 postes x 365 jours). Il existe 19 postes dans la zone de sécurité temporaire et 3 postes dans les états-majors de secteur à l'extérieur de la zone de sécurité temporaire depuis la reconfiguration de la Mission.
- 64 200 jours-homme de garde de poste fixe d'observation (8 soldats par poste x 22 postes x 365 jours)
- 1 248 heures de patrouille aérienne (4 patrouilles de deux heures par semaine x 3 secteurs x 52 semaines) (en partant du principe que l'interdiction des vols d'hélicoptères en Érythrée sera levée avant le 1^{er} juillet 2007)
- Enquêtes sur 156 incidents mineurs (bétail de l'une ou l'autre partie pénétrant dans la zone de sécurité temporaire ou traversant la frontière accidentellement ou pour paître, enlèvement d'hommes ou vol de bétail par l'une ou l'autre partie, tirs en l'air ou explosions de mines ou de munitions non explosées)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Réduction du risque posé par les mines dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes et facilitation du processus de délimitation

2.2.1 Réduction du nombre de victimes dans la population locale résultant d'accidents dus à des mines (63 en 2005/06; 20 en 2006/07; 15 en 2007/08)

2.2.2 Réduction du nombre d'explosions de nouvelles mines antichars posées sur les routes dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes (7 en 2005/06; 2 en 2006/07; 5 en 2007/08) (10 pour l'instant en 2006/07)

Produits

- Déminage de 10 000 kilomètres de routes d'accès aux emplacements où pourraient être érigées les bornes frontière
- Neutralisation des mines et munitions non explosées sur 165 000 mètres carrés au voisinage des bornes pour faciliter la démarcation
- Enquêtes sur 20 accidents dus à des mines
- Repérage et destruction de 25 000 munitions non explosées en divers endroits (allant des munitions d'armes légères aux grosses bombes)
- Déminage d'une superficie de 30 millions de mètres carrés à l'occasion de déplacements de la Force et d'activités de formation
- Mise à jour de deux évaluations des risques posés par les mines et les munitions non explosées
- Mise à jour des bases de données sur les mines et des cartes des zones de responsabilité
- Formation aux risques posés par les mines à l'intention de 25 000 civils

Facteurs externes

- La situation dans la zone de la Mission demeure stable.
- La Commission commence à délimiter physiquement la frontière.
- L'interdiction visant les vols d'hélicoptères est levée avant le 1^{er} juillet 2007.
- Les parties ne limitent pas la liberté de mouvement du personnel de la MINUEE et autorisent l'accès aux zones prioritaires de façon à permettre aux démineurs de travailler dans le respect des normes internationales en matière de déminage.
- Les parties adhèrent à l'Accord d'Alger sur la cessation des hostilités et aucune activité susceptible de contaminer ou de recontaminer les zones déclarées sûres n'a lieu.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 : composante militaire

Catégorie												Total
I. Observateurs militaires												
Postes approuvés 2006/07												230
Postes proposés 2007/08												230
Variation nette												-
II. Contingents												
Postes approuvés 2006/07												2 070
Postes proposés 2007/08												1 470
Variation nette												(600)
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
III. Personnel civil	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Bureau du commandant de la Force												
Postes approuvés 2006/07	-	2	-	1	-	1	-	4	-	-	4	
Postes proposés 2007/08	-	2	-	-	-	-	-	2	-	-	2	
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)	-	-	(2)	
Total général (I à III)												
Postes approuvés 2006/07	-	2	-	1	-	1	-	4	-	-	2 304	
Postes proposés 2007/08	-	2	-	-	-	-	-	2	-	-	1 702	
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)	-	-	(602)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes

14. Le Bureau du commandant de la Force est chargé de gérer la composante militaire de la Mission. Du fait de la réduction de 600 personnes des effectifs militaires, il a été procédé à un réalignement des tâches et il est donc proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) et un poste d'assistant administratif (services généraux). Il est envisagé d'intégrer les fonctions du spécialiste des affaires politiques dans celles du Bureau des affaires politiques et de confier à du personnel militaire les fonctions d'assistant administratif.

Composante 3 : appui

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
3.1 Appui utile et efficace apporté à la Mission dans les domaines logistique et administratif et dans celui de la sécurité	3.1.1 Maintien des fournisseurs provenant de pays en développement et de pays en transition inscrits sur le registre des fournisseurs à une proportion de 20 % en

2007/08

3.1.2 Maintien du nombre de jours nécessaires en moyenne pour présenter au Siège les rapports de vérification concernant l'état des effectifs et le matériel appartenant aux contingents à 40 en 2007/08

3.1.3 Conformité à 100 % aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes internationales en matière de sécurité incendie

3.1.4 Les propriétaires délivrent un certificat de prise en charge qui dégage la MINUEE de toute responsabilité à l'égard des dégâts environnementaux et des travaux liés à ces derniers dans 100 % des sites quittés par la MINUEE

Produits

Amélioration des services

- Maintien d'un plan structuré garantissant la simplification en continu de la procédure d'agrément des fournisseurs et instauration de mesures supplémentaires pour sensibiliser les communautés d'affaires des pays en développement aux mécanismes d'approvisionnement de la MINUEE au moyen du portail de la Mission
- Simplification du processus de traitement des rapports de vérification sur l'état des effectifs et le matériel appartenant au contingent
- Mise en œuvre de mesures de sécurité physique visant à accroître la protection de toutes les installations de la MINUEE; mise en œuvre d'opérations de sécurité incendie exigeant une évaluation professionnelle, notamment en ce qui concerne les classes d'extincteurs et leurs spécifications; choix des extincteurs les mieux adaptés à différents types d'opérations, ainsi que remplissage, scellage et certification après les inspections et l'entretien de routine
- Mise en œuvre de mesures de protection environnementale dans tous les lieux quittés par la Mission, notamment la collecte et l'élimination, dans le respect de l'environnement, des déchets (dangereux ou non) produits dans tous les sites de la Mission, et remise en état de ces sites

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 470 soldats et de 230 observateurs militaires
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant à des contingents et du soutien par la chaîne logistique nationale des effectifs militaires
- Fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 1 700 soldats répartis dans 36 emplacements
- Administration des 464 civils envisagés, dont 177 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 68 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel civil et militaire comprenant formation, prévention, contrôle et recommandations en matière de mesures disciplinaires
- Évaluation à l'échelle de la Mission des besoins en matériel appartenant aux contingents et de l'efficacité de ce matériel sur la base d'inspections opérationnelles, y compris d'un examen des facteurs approuvés pour la Mission

Installations et infrastructure

- Entretien de 22 camps militaires, entretien et réparation de 18 bases d'équipes d'observateurs militaires des Nations Unies et entretien et réparation de 16 bâtiments occupés par le personnel civil dans 45 emplacements
- Construction d'un atelier d'entretien et de réparation des véhicules dans les secteurs d'Adigrat Centre, de Barentu Ouest et d'Assab Est
- Exploitation et entretien de deux usines d'épuration appartenant à l'ONU à Asmara
- Entretien de 11 puits appartenant à l'ONU répartis dans toute la zone de la Mission
- Exploitation et entretien de 193 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 45 emplacements
- Entretien et réparation de 150 kilomètres de routes
- Entretien de cinq aires d'atterrissage d'hélicoptères
- Exploitation et entretien de 1 402 climatiseurs

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 460 véhicules appartenant à l'ONU, dont 53 véhicules de reconnaissance blindés dans sept emplacements
- Exploitation et entretien de sept ateliers d'entretien et de réparation des véhicules et de deux ateliers mobiles
- Exploitation d'un service de navettes cinq jours par semaine pour 208 membres du personnel des Nations Unies

Transports aériens

- Exploitation et entretien de deux avions et de sept hélicoptères dont deux de type militaire dans cinq emplacements

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau satellitaire comprenant 2 stations pivots et 33 microterminaux VSAT
- Exploitation et entretien de 32 centraux téléphoniques et de 28 liaisons hertziennes
- Exploitation et entretien d'un réseau hautes fréquences comprenant 519 postes de radio et d'un réseau VHF/UHF comportant 1 466 radios et répéteurs

Informatique

- Exploitation et entretien de 86 serveurs, 718 ordinateurs de bureau, 150 ordinateurs portatifs, 193 imprimantes et 53 scanners répartis dans 27 emplacements
- Exploitation et entretien du réseau longue portée comprenant 890 utilisateurs dans 27 emplacements
- Exploitation et entretien du réseau sans fil

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'un dispensaire civil et de deux dispensaires militaires de niveau 1 et d'un hôpital militaire de niveau 2 pour le personnel de la Mission; gestion des dispositifs d'évacuation par voie terrestre et aérienne vers tous les lieux d'affectation de l'ONU, y compris à l'extérieur de la zone de la Mission
- Exploitation et entretien de dispensaires de consultation et d'analyses confidentielles et volontaires sur le VIH à l'intention de tout le personnel de la Mission

- Programme de sensibilisation au VIH, incluant l'éducation par les pairs, à l'intention de tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité 24 sur 24, sept jours par semaine dans cinq installations et six locaux et protection rapprochée pour les hauts fonctionnaires de la Mission et les hauts responsables en visite, le cas échéant
- Enquêtes sur les incidents/accidents impliquant du personnel ou des biens des Nations Unies
- Évaluation de la sécurité à l'échelon local dans toute la zone de la Mission, notamment enquêtes sur 57 résidences et vérification du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle par le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies
- 63 sessions d'information et de sensibilisation à la sécurité et aux plans d'évacuation d'urgence pour tout le personnel de la Mission
- Cours d'initiation aux questions de sécurité et séances de formation de base et d'exercices anti-incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Facteurs externes

- Les facteurs liés à l'environnement, y compris les conditions météorologiques, n'entravent pas les opérations de la Mission.
- Les vendeurs, entrepreneurs et fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et services comme prévu dans les contrats.
- La liberté de mouvement du personnel de la MINUEE dans l'exercice de ses fonctions officielles n'est pas restreinte.
- L'interdiction visant les vols d'hélicoptères est levée avant le 1^{er} juillet 2007.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : appui

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du chef de l'administration											
Postes approuvés 2006/07	–	1	2	2	9	2	–	16	54	9	79
Postes proposés 2007/08	–	1	2	1	7	2	–	13	49	9	71
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	–	–	(3)	(5)	–	(8)
Bureau du chef des services administratifs											
Postes approuvés 2006/07	–	–	6	8	23	3	–	40	44	6	90
Postes proposés 2007/08	–	–	5	5	19	3	–	32	37	6	75
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(4)	–	–	(8)	(7)	–	(15)

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau des services d'appui intégrés											
Postes approuvés 2006/07	–	–	10	14	43	10	–	77	128	46	251
Postes proposés 2007/08	–	–	9	9	43	8	–	69	115	46	230
Variation nette	–	–	(1)	(5)	–	(2)	–	(8)	(13)	–	(21)
Section de la sécurité											
Postes approuvés 2006/07	–	–	1	2	16	1	–	20	6	–	26
Postes proposés 2007/08	–	–	1	2	15	1	–	19	4	–	23
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	(2)	–	(3)
Équipe Déontologie et discipline											
Postes approuvés 2006/07 ^b	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Postes proposés 2007/08 ^b	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	–	–	(3)	(1)	–	(4)
Total											
Postes approuvés 2006/07	–	1	22	27	92	16	–	158	234	61	453
Postes proposés 2007/08	–	1	18	17	85	14	–	135	206	61	402
Variation nette	–	–	(4)	(10)	(7)	(2)	–	(23)	(28)	–	(51)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b L'Équipe émerge au budget à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour des réunions).

Justification

15. Un examen des besoins opérationnels des divers éléments de la composante appui a été entrepris pour déterminer le personnel nécessaire pour assurer, sur la base la plus rationnelle possible, un soutien logistique et administratif et en matière de sécurité efficace et efficient. En conséquence de quoi, il est proposé de supprimer un total de 20 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 3 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté également sur le plan international, soit une réduction de 15 % par rapport au niveau autorisé pour 2006/07. Il est proposé, en outre, de réduire de 12 % le personnel recruté sur le plan national, qui inclut 27 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et un poste financé au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions recruté sur le plan national. Ces réductions, qui viennent s'ajouter aux réductions décidées au titre des composantes civiles et militaires, représentent le maximum qui puisse être admis sans compromettre les opérations de la Mission et tiennent pleinement compte de la réduction récente des contingents militaires de 600 personnes. Les réductions de personnel proposées au titre de la composante appui se répartissent comme suit :

Bureau du chef de l'administration

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

16. Un poste de chauffeur recruté sur le plan national pourrait être supprimé dans la mesure où les fonctions associées à ce poste doivent être assurées par un pool de chauffeurs en fonction des besoins.

Bureau de liaison administrative

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

17. Il est proposé de supprimer un poste de préposé au courrier recruté sur le plan national qui est vacant, les fonctions correspondantes ayant été réparties entre les autres agents.

Services administratifs par secteur

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes (Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 postes (services généraux)

18. Il est proposé de supprimer deux postes d'agent du Service mobile, soit un poste d'assistant administratif et un poste d'assistant au soutien logistique, ainsi que deux postes d'interprète recruté localement, compte tenu de la rationalisation des fonctions au sein de la section et de la réduction de la composante militaire de la Mission.

Groupe du budget et du contrôle des coûts

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

19. Un poste d'assistant (budget) recruté sur le plan national, resté vacant depuis que le Groupe a déménagé à Addis-Abeba en 2005, pourrait être supprimé dans la mesure où les fonctions y relatives ont été absorbées par le personnel recruté sur le plan international du Groupe.

Groupe de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste (P-3)

20. Il est proposé de supprimer aussi bien le groupe lui-même que le poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3), dans la mesure où les fonctions correspondantes ont été transférées à un bureau centralisé des transports aériens situé à la Base logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie).

Bureau du chef des services administratifs

Groupe des services médicaux

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

21. Du fait de la rationalisation des fonctions de ce groupe, il est proposé de supprimer un poste d'interprète recruté sur le plan local dont les fonctions peuvent être assurées par le fonctionnaire recruté sur le plan national restant.

Section du personnel

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes (1 P-3, 1 P-2, 1 Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

22. Compte tenu de la réduction générale des effectifs gérés par la Mission, il est proposé de supprimer quatre postes qui sont vacants depuis plus de 12 mois. Il s'agit d'un poste d'administrateur du personnel (P-3), d'un poste d'administrateur adjoint du personnel (P-2), d'un poste d'administrateur auxiliaire des ressources humaines (Service mobile) et d'un poste de commis au personnel (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les effectifs restants, qui sont au nombre de 10 (7 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 3 sur le plan national), devraient suffire pour assumer la charge de travail.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste (Service mobile)

Fonctionnaires recrutés sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

23. La Section des finances compte actuellement 19 postes. Toutefois, compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant financier (Service mobile) et un poste vacant de commis aux finances (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans la mesure où la charge de travail de la Section a été redistribuée.

Section des services généraux

Fonctionnaires recrutés sur le plan international : suppression de 3 postes (1 P-4, 1 P-2 et 1 Service mobile)

Fonctionnaires recrutés sur le plan national : suppression de 3 postes (services généraux)

24. Un examen des fonctions de la Section a conduit à redistribuer la charge de travail pour tenir compte de la reconfiguration de la Mission. Il est donc proposé de supprimer le poste de chef de la Section des services généraux (P-4), fonction qui sera désormais assumée au niveau P-3 et qui inclura la gestion des registres et archives. Il est également proposé de supprimer le poste de chef du Groupe de la réception et de l'inspection (P-2) et le poste d'assistant au contrôle du matériel et des stocks (Service mobile). Qui plus est, compte tenu de la réduction du volume des activités, il est également proposé de supprimer un poste d'assistant pour le courrier et la valise diplomatique et deux postes d'assistant pour la réception et l'inspection (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste (Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

25. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux achats (Service mobile) et un poste de commis aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan

national) dont les fonctions seront assumées par les sept autres fonctionnaires de la Section (4 recrutés sur le plan international et 3 recrutés sur le plan national).

Bureau du chef des Services d'appui intégré

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste (P-4)

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

26. Il est proposé de supprimer le poste de fonctionnaire d'administration (P-4) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du fait de la rationalisation des fonctions.

Section des transmissions et des services informatiques

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes (1 P-2 et 2 agents des services généraux)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 4 postes (services généraux)

27. Bien que la scission du siège de la Mission entre Asmara et Addis-Abeba entraîne des besoins supplémentaires en personnel pour remplir certaines fonctions spécifiques, telles que l'appui aux utilisateurs et l'administration du réseau, les fonctions de cette section ont été rationalisées et la proposition de supprimer ces postes tient compte des difficultés rencontrées par le personnel recruté sur le plan national pour se déplacer en Érythrée. Un poste d'administrateur adjoint des systèmes d'information (P-2), un poste de technicien des télécommunications et un poste d'assistant administratif (services généraux) seront supprimés. Il est également proposé de supprimer quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et de redistribuer les fonctions correspondantes.

Section de la coordination et de la conduite des opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste (P-3)

28. Le responsable des opérations logistiques (P-3) de cette section était chargé de gérer la pile à combustible et son budget. Compte tenu de la réduction du contingent militaire, il est proposé de supprimer le poste P-3 dans la mesure où les fonctions correspondantes ont été rationalisées et seront assumées par l'administrateur auxiliaire chargé de la logistique.

Section des bâtiments et des services techniques

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes (1 P-3, 1 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 7 postes (service généraux)

29. Compte tenu de la réduction des effectifs militaires et de l'utilisation limitée des services concernant les bâtiments et les infrastructures du fait des restrictions concernant les déplacements, il est proposé de supprimer un poste d'ingénieur (P-3) et un poste d'architecte (P-2) ainsi que sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Ces sept postes étaient occupés par : un hydrogéologue et un hydraulicien, qui ne sont plus nécessaires depuis que la Mission dispose de puits; un charpentier dont les fonctions seront assumées par le contingent militaire; deux ingénieurs assistants dont les fonctions seront redistribuées; un technicien spécialiste des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dont la

charge de travail a diminué parallèlement au nombre de générateurs à entretenir; et un chargé de la gestion des terrains, dont la charge de travail a également diminué du fait des réductions successives des effectifs militaires autorisés.

Section des opérations aériennes

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste (P-3)

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

30. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des opérations aériennes (P-3) et un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national du fait de la réorganisation de la Section et de la rationalisation des fonctions.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste (Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 postes (services généraux)

31. Du fait du réexamen et de la rationalisation des fonctions remplies par la Section de la sécurité, il est proposé de supprimer un poste de chargé de la sécurité (Service mobile) et deux postes d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

Équipe déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes (2 P-4, 1 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste (services généraux)

32. La capacité autorisée par l'Assemblée générale pour réagir aux cas d'exploitation et de sévices sexuels au sein de la Mission consiste en sept postes : un poste P-5, deux postes P-4, un poste P-2, un poste du Service mobile et deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Toutefois, on sait maintenant que le volume de travail sera bien moindre que celui envisagé initialement, si l'on tient compte notamment de la réduction des effectifs de la Mission. La Mission propose donc la suppression de quatre postes (2 postes P-4, 1 poste P-2 et 1 poste d'agent recruté sur le plan national).

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire va du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06)	Montant alloué (2006/07)	Prévisions de dépenses révisées (2007/08)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 120,8	7 755,1	8 038,0	282,9	3,6
Contingents	70 936,7	55 347,2	37 418,7	(17 928,5)	(32,4)
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	78 057,5	63 102,3	45 456,7	(17 645,6)	(28,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	24 107,8	22 113,6	20 820,8	(1 292,8)	(5,8)
Personnel recruté sur le plan national	1 150,7	1 245,8	1 297,8	52,0	4,2
Volontaires des Nations Unies	2 519,9	2 365,6	2 032,7	(332,9)	(14,1)
Total partiel	27 778,4	25 725,0	24 151,3	(1 573,7)	(6,1)
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire	–	622,3	283,7	(338,6)	(54,4)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	6,5	–	–	–	–
Voyages	726,9	666,8	677,6	10,8	1,6
Installations et infrastructures	14 765,9	14 044,9	12 757,6	(1 287,3)	(9,2)
Transports terrestres	4 550,3	5 388,2	4 751,6	(636,6)	(11,8)
Transports aériens	12 849,7	8 897,3	18 530,6	9 633,3	108,3
Transports maritimes	–	–	–	–	–
Transmissions	4 487,0	4 885,4	3 944,5	(940,9)	(19,3)
Informatique	931,8	1 021,6	1 535,5	513,9	50,3
Services médicaux	2 510,1	1 590,3	1 221,7	(368,6)	(23,2)
Matériel spécial	1 275,7	992,5	626,9	(365,6)	(36,8)
Fournitures, services et matériel divers	8 056,3	10 448,5	9 748,7	(699,8)	(6,7)
Projets à impact rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	50 160,2	48 557,8	54 078,4	5 520,6	11,4
Total brut	155 996,1	137 385,1	123 686,4	(13 698,7)	(10,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	3 511,1	2 751,0	2 840,4	89,4	3,2
Total net	152 484,9	134 634,1	120 846,0	(13 788,1)	(10,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	155 996,1	137 385,1	123 686,4	(13 698,7)	(10,0)

**Facteur de déploiement différé moyen, facteur de rotation
et taux de vacance de postes**

(En pourcentage)

	2006/07	2007/08
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	2	2
Contingents	2	2
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	20	20
Personnel recruté sur le plan national	5	5
Volontaires des Nations Unies	5	5
Postes temporaires ^a	–	–

^a Financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

**B. Matériel appartenant aux contingents :
matériel majeur et soutien logistique autonome**

33. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (contrats de location avec ou sans services) et au soutien logistique autonome, s'établissent à 14 865 700 dollars, se répartissant comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	9 283,9
Unités de police constituées	–
Total partiel	9 283,9
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	429,9
Matériel de bureau	359,3
Électricité	418,6
Missions secondaires du génie	260,4
Blanchisserie et nettoyage	360,0
Matériel de campement	–
Hébergement	16,3
Magasins – divers	743,8

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Identification	–
Fournitures pour la défense des périmètres	–
Transmissions	1 434,6
Services médicaux	
Services médicaux	932,0
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	115,6
Observation	511,3
Détection	–
Protection nucléaire, biologique et chimique	–
Total partiel	5 581,8
Total	14 865,7

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1	1 ^{er} juillet 2004	1 ^{er} juillet 2002
Usage opérationnel intensif	4	1 ^{er} juillet 2004	1 ^{er} juillet 2002
Acte d'hostilité ou abandon forcé	2	1 ^{er} juillet 2004	1 ^{er} juillet 2002
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,50		

C. Formation

34. Le montant des ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	120,2
Fournitures, services et matériel divers	
Frais de formation, fournitures et services	192,9
Total	313,1

35. Pendant cette période de réduction des effectifs de la Mission, le taux de rotation du personnel a été très élevé. Par conséquent, l'essentiel de la formation s'adressera aux responsables et visera à donner au personnel de la Mission les connaissances et les compétences nouvelles nécessaires pour utiliser les systèmes, logiciels et outils disponibles de manière à assurer le bon fonctionnement de la Mission.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

	<i>Variation</i>	
Contingents militaires	(17 928,5)	(32,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

36. La variation est due principalement à une baisse des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre des contingents et du matériel fourni dans le cadre du soutien logistique autonome du fait de la réduction des effectifs militaires autorisés, qui passent de 2 070 à 1 470 conformément à la résolution 1741 (2007) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(1 292,8)	(5,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

37. La variation est imputable à la suppression proposée de 30 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (3 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 7 Service mobile

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Variations de plus ou moins 5 % et 100 000 dollars.

et 7 services généraux) en conséquence de la réduction de la composante militaire, ainsi qu'à l'application d'un taux de vacance de postes de 20 %.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(332,9)	14,1 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

38. La variation est due à l'entrée en vigueur d'un barème des traitements révisé à compter du 2 juillet 2007 applicable aux conditions d'emploi des Volontaires des Nations Unies. Il est tenu compte également d'un facteur de déploiement de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire	(338,6)	(54,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

39. La révision à la baisse est due à la réduction envisagée du nombre de fonctionnaires recrutés aussi bien sur le plan international que sur le plan national pour l'Équipe déontologie et discipline, nombre qui passerait de sept à trois. On estime qu'un P-5, un membre du Service mobile et un fonctionnaire recruté sur le plan national suffiront pour gérer la charge de travail.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 287,3)	(9,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

40. La variation est due principalement à la diminution des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel appartenant aux contingents fourni dans le cadre du soutien logistique autonome du fait de la réduction des effectifs militaires autorisés, qui passent de 2 070 à 1 470, conformément à la résolution 1741 (2007) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(636,6)	(11,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

41. La variation est due principalement au remplacement prévu d'un plus petit nombre de véhicules que pendant l'exercice budgétaire en cours afin de réduire le parc automobile de la Mission, qui passera de ce fait de 486 à 460 véhicules.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	9 633,3	108,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

42. La variation est essentiellement imputable à la location et à l'exploitation prévues d'une flotte de sept hélicoptères pendant tout l'exercice budgétaire

considéré, sur la base de la levée escomptée des restrictions visant les vols d'hélicoptères au-dessus de l'Érythrée avant le 1^{er} juillet 2007. Les ressources pour 2006/07 avaient été allouées en partant du principe que l'interdiction visant les vols d'hélicoptères serait maintenue jusqu'au 30 juin 2007.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(940,9)	(19,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

43. Le principal facteur expliquant la variation est la réduction des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel fourni dans le cadre du soutien logistique autonome du fait de la réduction des effectifs militaires autorisés, qui passent de 2 070 à 1 470, conformément à la résolution 1741 (2007) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Informatique	513,9	50,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

44. La variation est due principalement à la nécessité de prévoir le remplacement du matériel obsolète. Au cours des deux derniers cycles budgétaires, le remplacement du matériel avait été limité au strict minimum compte tenu de l'incertitude concernant l'avenir de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(368,6)	(23,2 %)

• **Mandat : moyens et produits revus à la baisse**

45. Le facteur le plus important qui explique la variation est la réduction des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel fourni dans le cadre du soutien logistique autonome du fait de la réduction des effectifs militaires autorisés, qui passent de 2 070 à 1 470, conformément à la résolution 1741 (2007) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(365,6)	(36,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

46. Le facteur le plus important qui explique la variation est la réduction des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel fourni dans le cadre du soutien logistique autonome du fait de la réduction des effectifs militaires autorisés, qui passent de 2 070 à 1 470, conformément à la résolution 1741 (2007) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	(699,8)	(6,7 %)

- **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

47. La variation est principalement due à la réduction des ressources nécessaires pour le fret et les dépenses connexes, dans la mesure où la reconfiguration de la force est achevée et où il n'est pas prévu de déplacements importants de matériel appartenant à l'ONU.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

48. En ce qui concerne le financement de la Mission, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, d'un crédit d'un montant de 123 686 400 dollars;

b) La mise en recouvrement, à raison de 10 307 200 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/266 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, ainsi que du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies

A. Assemblée générale

Demandes/recommandations

Suite donnée aux demandes/recommandations

(Résolution 60/266)

II. Présentation des budgets

Réexaminer les besoins en personnel, les attributions attachées aux différents postes et la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des mandats et des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 2)

Mesure appliquée

Voir le paragraphe 4 du présent rapport

Inclure dans tous les rapports sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et du compte d'appui, des renseignements détaillés sur la structure des dépenses mensuelles et fournir dans le cadre de l'examen du projet de budget, autant que faire se peut, des indications supplémentaires sur les chiffres les plus récents qui sont disponibles pour les dépenses effectives de l'exercice en cours (par. 3)

Mesure appliquée

XII. Pièces détachées

Rendre compte à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session du niveau optimal des stocks de pièces détachées dans toutes les missions. L'Assemblée demande que les prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 ne dépassent pas ces niveaux (par. 1).

Opérations aériennes

Les stocks de matériels et de pièces détachées sont toujours maintenus à un niveau optimal. De ce fait, aucune pièce de ce type ne sera acquise pendant l'exercice budgétaire 2007/08.

Transmissions et informatique

Les besoins en pièces détachées sont calculés de façon à représenter 10 à 15 % des stocks projetés au 30 juin 2008 et tiennent compte des besoins historiques pour chaque type de matériel.

Ingénierie

Les crédits ouverts pour les pièces détachées dans la présente proposition budgétaire se situent dans la limite optimale de 15 %.

Transport

Les besoins en pièces détachées de véhicules sont évalués à 5 % de la valeur du parc automobile et les stocks actuels sont revus en temps opportun conformément aux directives applicables.

XIII. Meilleure utilisation de la technologie

Recourir davantage à la visioconférence et aux programmes d'apprentissage en ligne à des fins de formation et autres, et rendre compte à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session des améliorations et des gains d'efficacité qui auront été réalisés grâce à une meilleure utilisation de ces outils.

La visioconférence est largement utilisée par la Mission pour faciliter les réunions transfrontalières entre ses bureaux d'Addis-Abeba et d'Asmara. Qui plus est, ces systèmes sont aussi utilisés par la Mission des Nations Unies au Soudan lors des réunions entre son bureau d'Addis-Abeba et son siège à Khartoum.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/60/790 et A/61/575)

De l'avis du Comité consultatif, les coûts relatifs à ces postes devraient entrer dans la catégorie « postes » et non dans la catégorie « personnel temporaire (autre que pour les réunions) ». Il s'agit d'une nouvelle fonction et le Comité consultatif aborde la question de façon plus détaillée dans son rapport général. Il ne s'oppose pas à l'octroi des ressources demandées pour l'Équipe de la déontologie et de la discipline à la MINUEE, mais il souhaite qu'elles servent exclusivement à ce pourquoi elles sont prévues, conformément à la résolution 59/296 [sect. XIV, par. 4 d)], dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter une justification exhaustive des ressources demandées tant pour le Siège que pour les missions, compte tenu des particularités de chaque mission et des données disponibles sur le nombre effectif d'allégations et de cas d'exploitation et de sévices sexuels. Toute économie qui pourrait être réalisée du fait de l'application de cette disposition de la résolution 59/296 devrait apparaître dans le rapport sur l'exécution du budget, lequel devrait comprendre des données sur la charge de travail de l'Équipe de la déontologie et de la discipline (A/60/790, par. 17).

L'avis du Comité consultatif, selon qui les coûts relatifs à l'équipe de la déontologie et de la discipline devraient entrer dans la catégorie « postes » et non dans la catégorie « personnel temporaire (autre que pour les réunions) » a été dûment noté.

Voir le paragraphe 32 du présent rapport

Le Comité souhaite que le prochain projet de budget de la MINUEE fasse apparaître le montant estimatif des contributions volontaires qui serviront au financement des projets à effet rapide (A/60/790, par. 24).

Le Comité consultatif relève que certains éléments (indicateurs de succès et produits, notamment) du cadre de budgétisation axée sur les résultats présenté dans le budget révisé devraient être modifiés pour refléter la nouvelle configuration de la MINUEE. En particulier, le Comité fait observer que les indicateurs de succès du prochain projet de budget devraient tenir compte des fonctions effectives de la Mission (A/61/575, par. 8).

Le Comité consultatif compte que des renseignements concernant toutes les incidences de la reconfiguration de la Mission sur l'ensemble des effectifs, le redéploiement des postes et les liens entre la composante militaire, la composante civile opérationnelle et la composante appui seront présentés dans le projet de budget de la MINUEE pour l'exercice 2007/08 (A/61/575, par. 10).

Le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Processus de paix en Éthiopie et en Érythrée, par lequel les contributions volontaires sont acheminées jusqu'à la Mission en vue de l'exécution de projets à effet rapide, est inactif depuis septembre 2005. La Mission ne cherche pas actuellement à collecter des fonds supplémentaires aux fins des projets à effet rapide. Il n'est donc pas possible à ce jour de fournir de projection pertinente en ce qui concerne le niveau des contributions volontaires.

Mesure appliquée

Voir le paragraphe 16 du présent rapport

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/60/5, vol. II, chap. II)

Aux fins d'observation militaire, la MINUEE disposait, en sus de ses véhicules 4 x 4 standard, de 56 véhicules blindés de reconnaissance estimés à 5,4 millions de dollars. En raison de l'état des pistes, ce parc de véhicules de reconnaissance connaissait de nombreux problèmes mécaniques et un piètre taux d'utilisation. Au moins 14 d'entre eux étaient immobilisés, en réparation ou hors d'usage (par. 209). Le Comité recommande que le Département examine la durée de vie estimative et la rentabilité de ses véhicules de reconnaissance (par. 210).

L'état des véhicules de reconnaissance s'est amélioré. En ce qui concerne l'utilisation de ces véhicules, il faut garder présente à l'esprit la menace que représentent les mines dans la mesure où les véhicules de reconnaissance sont surtout déployés dans le secteur ouest, où cette menace est élevée.

En partie à cause du retard apporté dans l'application et le suivi du système CarLog, le Comité a relevé des déficiences dans les contrôles destinés à prévenir l'utilisation abusive des véhicules des Nations Unies dans les missions ci-après : MINUSTAH, UNFICYP, MINUK, MINUEE, MANUTO et ONUCI, dont des bordereaux d'utilisation non remplis et non certifiés ou la non-indication systématique du caractère privé ou officiel de l'utilisation. Les missions ne respectaient pas toujours les directives du Siège (par. 219). Le Comité recommande que le Département et les chefs de l'administration des missions veillent à ce que les contrôles soient correctement effectués dans toutes les missions afin de prévenir l'utilisation abusive des véhicules des Nations Unies à des fins privées (par. 220).

Le Comité, bien qu'il ait pris acte des efforts faits par le Département ainsi que des améliorations apportées dans diverses missions de maintien de la paix, a fait les observations suivantes : des déficiences au niveau de l'emballage, du stockage ou du contrôle de la température des rations avaient été constatées à la MINURSO, à la FINUL, à l'UNFICYP, à l'ONU CI, à l'ONUB, à la FNUOD et à la MINUEE; des écarts avaient été constatés entre les rations comptabilisées et les rations effectivement disponibles à la MINUEE et à la FNUOD [par. 324 a) et e)]. Le Comité recommande que l'Administration applique et fasse appliquer des procédures garantissant une bonne gestion des rations (par. 326).

Le Comité a relevé les lacunes suivantes en ce qui concerne la gestion des congés : la MINUEE a dû concevoir un nouveau formulaire de congé permettant de vérifier que l'intéressé avait un solde de jours de congé suffisant avant que ses congés soient autorisés [par. 334 c)]; le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les missions respectent les politiques et procédures applicables aux congés et tiennent des états de congé conformes à la réalité (par. 335).

Afin de réduire le nombre de postes vacants (au nombre de 24) à la rubrique Opérations aériennes, la MINUEE a recruté sur le plan local sept agents en vertu de contrats de louage de services. Cette pratique est contraire aux dispositions de la résolution 59/296 (sect. VIII, par. 11), dans laquelle l'Assemblée

L'application et le suivi du système CarLog sont désormais effectifs. Lorsqu'un véhicule dépasse un kilométrage donné pendant une période spécifique, le chef de la section concernée est invité à certifier et à justifier la nécessité de dépasser le plafond fixé. Lorsqu'un fonctionnaire utilise un véhicule pour ses besoins personnels, il est facturé en conséquence.

Le thermographe du conteneur réfrigéré d'Adigrat a été réparé deux jours après que cette observation a été faite. La Section des fournitures s'assure du respect par le fournisseur des clauses concernant la fourniture et l'entretien des conteneurs réfrigérés. La recommandation a été acceptée et appliquée.

L'écart constaté résultait d'une erreur de transcription : 200 rations Compo avaient été comptabilisées, au lieu de 2 000. Cette erreur a été corrigée dès que la Mission a pris connaissance de l'observation.

Recommandation notée et appliquée

La pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu a été abandonnée par la Mission en novembre 2005, comme recommandé par le Comité.

générale, concernant « la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, prie le Secrétaire général de l'inviter à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu » (par. 353). Le Comité recommande que l'Administration se conforme à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale (sect. VIII, par. 11), concernant la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu (par. 354).

La liste des fraudes et présomptions de fraude signalées par la MINUSIL a été comparée à la liste communiquée par le Siège. La MINUSIL a signalé 28 affaires alors que le Siège n'a porté que 25 affaires concernant la MINUSIL à l'attention du Comité. Il y a donc une différence de trois affaires. La MINUEE n'a pas signalé au Siège deux affaires la concernant et la MINUK n'a pas signalé 16 affaires la concernant (par. 404). Le Comité recommande que l'Administration veille à l'exactitude et à la cohérence de l'information concernant le nombre de fraudes et présomptions de fraude. Il recommande également que l'Administration lui fasse part de la liste définitive des fraudes et présomptions de fraude (par. 405).

La Mission a demandé à recevoir la liste évoquée dans l'observation afin de pouvoir prendre les mesures appropriées.

D. Bureau des services de contrôle interne

(A/60/713 et A/60/717)

Il se dégage de l'enquête réalisée par le Bureau des services de contrôle interne auprès du personnel de l'ONUB, de l'ONUCI et de la MINUEE une impression générale de disparité entre les missions en ce qui concerne la gestion des questions de discipline. Il semble de façon générale que des hauts responsables et des officiers supérieurs fautifs ont pu échapper aux sanctions normalement applicables, à la différence de certains membres du personnel de moindre rang qui avaient commis les mêmes infractions. Ainsi, à la MINUK, le statut de la police civile énonce clairement quelles sont les mesures disciplinaires à prendre en cas

L'impression que de hauts responsables et des officiers supérieurs ont pu échapper aux sanctions normalement applicables n'est pas entièrement fondée. Par exemple, le Représentant spécial du Secrétaire général a adressé un blâme écrit à un officier supérieur ayant commis des infractions révélées dans un rapport du vérificateur résident.

Une tentative de fraude de la part d'un chef de section a été découverte par la Section des finances et signalée au Bureau pour suite à donner.

de faute, mais de nombreux membres de la police civile interrogés par le BSCI ont répondu qu'en pratique, ces mesures étaient différemment appliquées selon le poste, la nationalité ou le sexe de l'agent fautif. À la MINUEE, certains agents locaux ayant participé à l'enquête ont indiqué qu'il serait bon que les affaires opposant des agents recrutés sur le plan national à des membres du personnel international soient traitées au même titre que les autres (A/60/713, par. 12).

Le Bureau a relevé de nombreuses affaires de conduite en état d'ivresse dans la zone de la MINUEE. Cependant, il est apparu qu'il n'existait aucune procédure normalisée de traitement de ces affaires. Dans l'une d'elles, un deuxième classe qui avait regagné le camp d'état-major dans un état d'ébriété présumé avait été rapatrié pour faute disciplinaire. Dans une autre, en revanche, un caporal suppléant en poste dans le même contingent, lui aussi en état d'ébriété, n'avait pas été autorisé à entrer dans le camp d'état-major car il était accompagné d'une femme de la région. Il avait néanmoins pénétré dans le camp, s'était installé au volant d'un camion de la MINUEE et avait défoncé la poutre qui maintenait le portail fermé. Contrairement au deuxième classe, dont l'infraction était pourtant moins grave, le caporal suppléant n'avait pas été rapatrié. Étant donné que les rapatriements relèvent des commandants des contingents, une telle disparité dans les sanctions imposées en cas de faute professionnelle a donné l'impression très nette que les infractions commises au sein de la Mission faisaient l'objet d'un traitement inégal (A/60/713, par. 13).

Les missions affichaient un taux global de vacance de postes de 23 % au 31 mai 2005. Le taux enregistré pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur était plus élevé (32 %). Si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que la proportion de postes vacants soit plus élevée lors de la phase de démarrage de nouvelles missions, telles que la MINUS, l'ONUCI et la MINUL, quand elle dépasse 20 % dans des missions en cours comme la MONUC, la MINUEE, la FINUL et l'ONUST, cela risque de compromettre l'exécution des mandats ou peut être un indice du caractère superflu de certains postes. Les différentes missions ne possédaient pas de mécanisme – plan d'action en matière de ressources humaines, par exemple – qui aurait permis de surveiller les taux de

Les allégations de disparité de traitement des cas opposant des agents recrutés sur le plan national à des membres du personnel international devraient être étayées par des preuves et faire l'objet d'une enquête de la part des organes concernés.

Quoi qu'il en soit, la direction de la Mission s'efforcera de traiter de manière équitable les questions disciplinaires.

L'ouverture d'une procédure de rapatriement relève du commandant du contingent. Les autorités militaires nationales des pays fournisseurs de contingents doivent être invitées, par l'intermédiaire des missions permanentes, à donner aux commandants des contingents les instructions appropriées.

Le taux élevé de vacance de postes dans la Mission est imputable au fait que l'un des gouvernements hôtes (l'Érythrée) impose des restrictions au déploiement sur son territoire des membres du personnel de la Mission en fonction de leur nationalité, ce qui entrave le recrutement et limite l'éventail des candidats susceptibles d'occuper certains postes vacants.

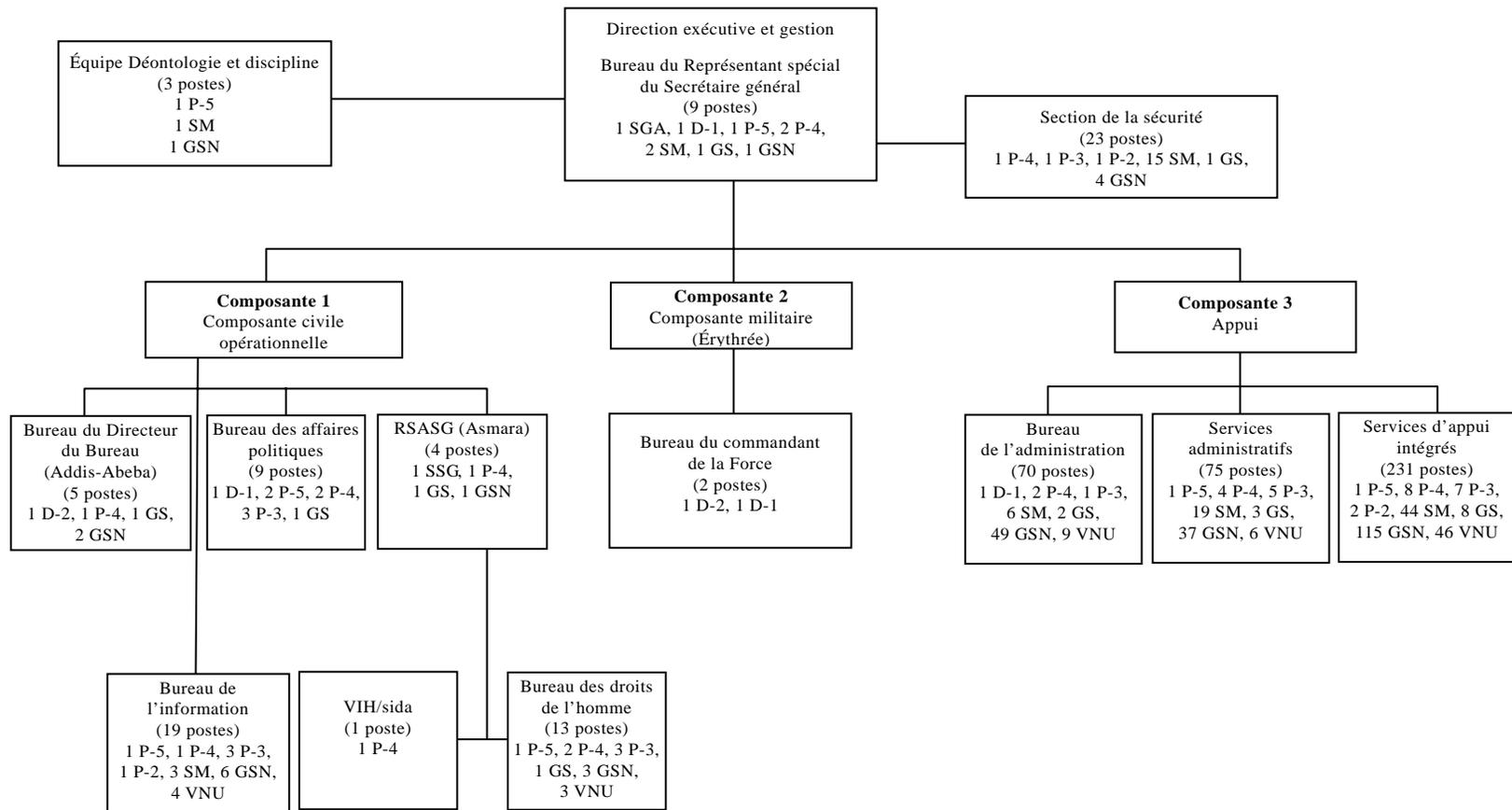
L'instabilité de la Mission et les réductions successives dont elle a fait et fera encore l'objet prochainement ajoutent aux difficultés rencontrées pour recruter sur le plan international du personnel qualifié.

*Demands/recommandations**Suite donnée aux demandes/recommandations*

vacance de postes et de fixer des objectifs pour assurer l'obtention des effectifs souhaités. Le BSCI estime qu'un tel mécanisme est indispensable pour réguler les taux de vacance de postes (A/60/717, par. 41).

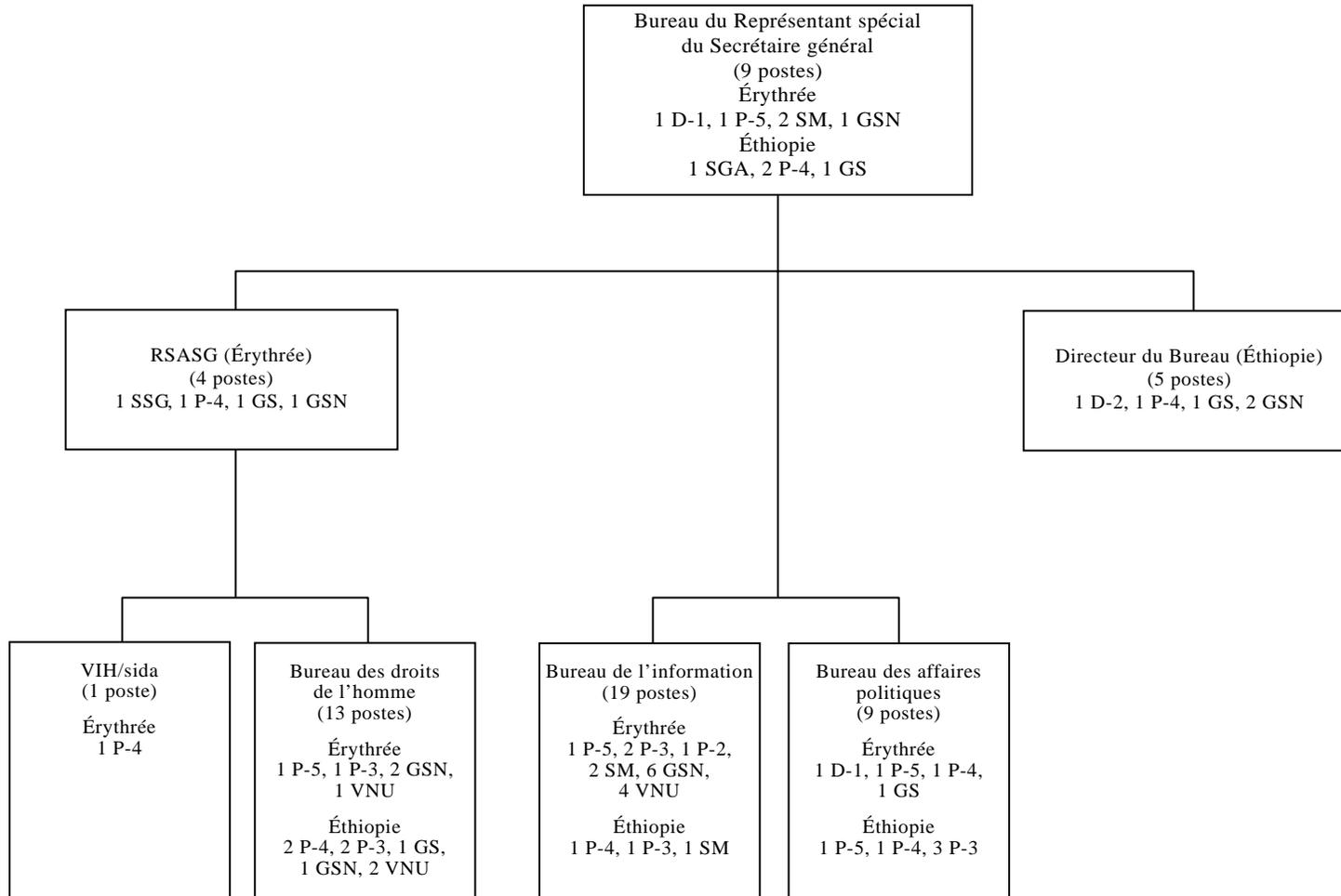
Organigrammes*

A. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

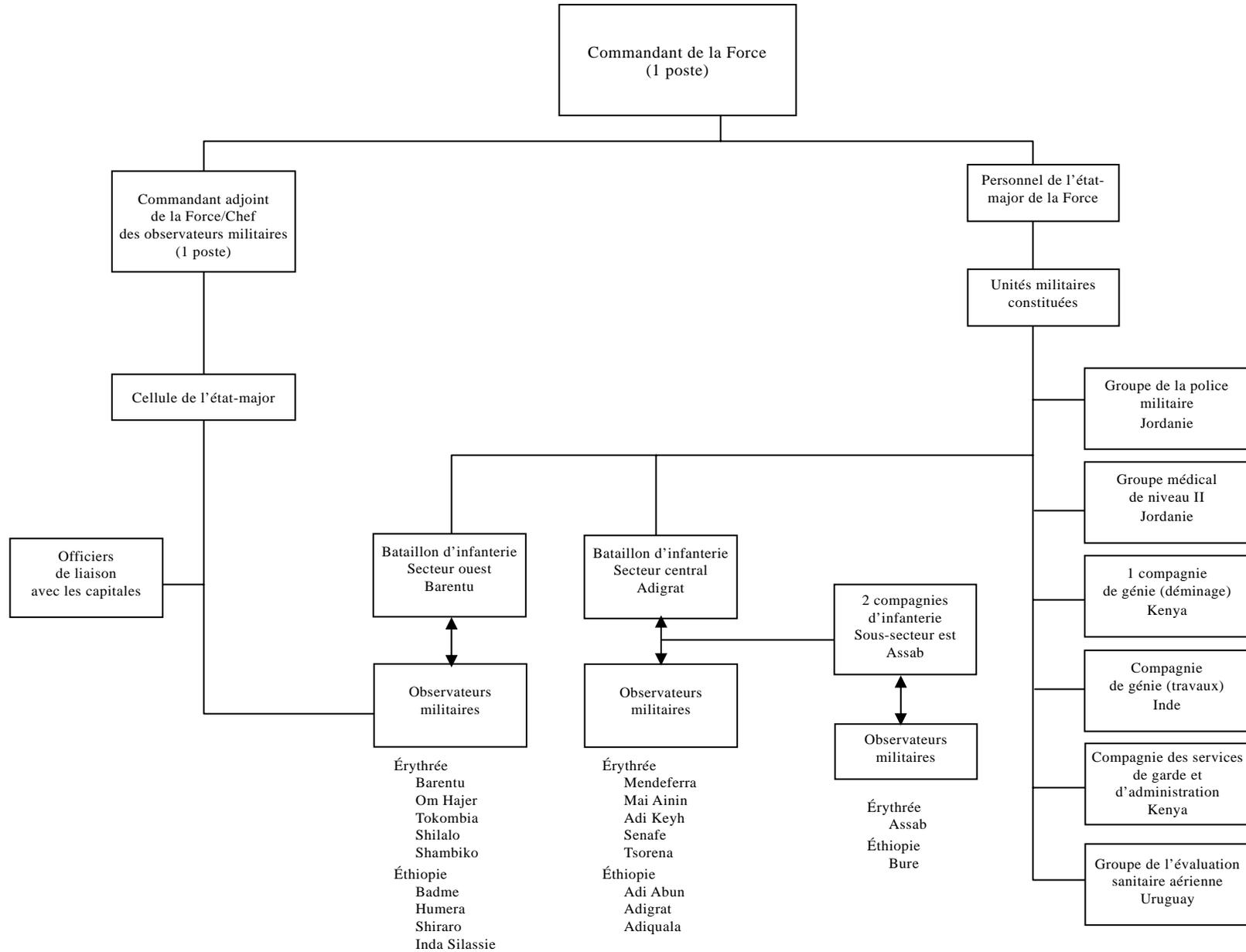


* *Abréviations* : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; RSASG = Représentant spécial adjoint du Secrétaire général; SM = Service mobile; GS = services généraux; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

B. Composante civile opérationnelle



C. Composante militaire



D. Appui

